

Le jardin au mois de Juin



Juin bien fleurit, vrai paradis

C'est le mois de juin qui fait le pain.

S'il tonne en juin, il n'y aura pas de vin.

En juin, les journées sont les plus longues de l'année. Le soleil généreux dope les légumes du potager mais aussi les mauvaises herbes. Pour s'assurer d'une bonne récolte, le jardinier doit sans cesse traquer ces indésirables à coup de sarclage et de binage. Le temps quasi estival demande un minimum d'arrosage. Les déchets des tontes régulières s'installent aux pieds des plantes pour maintenir fraîcheur et humidité. Le travail au potager s'accumule : les pois, haricots et pommes de terre sont à butter, les tomates, cornichons, melons et concombres sont à pincer, les poireaux sont à repiquer, les choux de Bruxelles, les cèleris branches, les courges et les chicorées sont à planter. Et le jardinier anticipe déjà sur la prochaine saison en semant les légumes d'automne comme les haricots secs, les betteraves, les brocolis.

Au verger, les petits fruits comme les cassis, framboises et autres groseilles doivent être protégés de la gourmandise des oiseaux. Les cerises et les framboises arrivent à maturité et augurent de bien belles tartes et confitures !

Au jardin d'agrément, l'heure est au déterrage des bulbes de printemps tandis que les tiges déflouries des rosiers et des glycines sont coupées à la moitié de leur longueur. Juin est aussi le moment de planter les cyclamens, les crocus d'automne, les colchiques mais aussi les giroflées jaunes et les œillets du poète. Sur le balcon, il faut se hâter maintenant pour planter les annuelles, les géraniums et les rosiers miniatures, sans oublier d'arroser copieusement !

Travaux des Commissions et du Conseil municipal

Conseil municipal :

Les comptes rendus sont téléchargeables sur le site de la mairie www.monferran-saves.fr

Travaux du Conseil municipal :

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune de Monferran-Savès a décidé d'engager une révision de son PLU élaboré en 2006. La révision est motivée par la volonté d'une mise aux normes et d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec d'une part le nouveau cadre réglementaire (lois Grenelle II et ALUR) et d'autre part avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Coteaux du Savès qui couvre le territoire de la Communauté de communes.

Point d'attention sur la réglementation en Zone Agricole :

La zone A correspond à des secteurs équipés ou non équipés, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. Dans cette zone dédiée à l'agriculture, sont autorisées les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles et aux services publics ou d'intérêt collectif. La zone A peut également intégrer à titre exceptionnel, des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) à l'intérieur desquels des constructions autres que nécessaires à l'activité agricole peuvent être autorisées. Cela passe par un pastillage de la zone agricole :

- Le pastillage **Ah** correspond à des constructions existantes « isolées » sans lien avec l'agriculture et situées à l'écart des zones urbaines ou d'urbanisation, au sein de l'espace agricole. Ces secteurs, à vocation d'habitat, ne sont pas destinés à accueillir de nouvelles constructions mais à permettre l'évolution du bâti existant : réhabilitation, extensions mesurées (sans création de logement) et annexes.
- Le pastillage **Aag** identifie les sièges des exploitations communales, il y est permis la diversification des activités liées ou utiles à l'activité agricole, comme par exemple le camping à la ferme, la vente directe, le gîte rural, etc. Ce classement permet aussi aux exploitants de bénéficier des mêmes règles d'évolution de leur habitation qu'en secteur Ah, et notamment la possibilité de réaliser des annexes.

L'Enquête Publique devrait avoir lieu en septembre 2017.

Nous vous communiquerons les dates précises par voie d'affichage, de presse et sur notre site internet, dès que celles-ci auront été fixées par Arrêté.

École et enfance jeunesse

Ecole :



Un nouveau directeur prendra ses fonctions le 1er septembre 2017. Il se nomme Lionel REYMOND. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous souhaitons une belle route à Madame Denise AVEZAC qui quitte ses fonctions à la fin de l'année scolaire pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour toutes ces années passées au sein de l'école de Monferran-Savès où elle s'est occupée avec beaucoup de professionnalisme et d'amour de plusieurs générations de nos chers enfants.

Kermesse

La Kermesse de l'École aura lieu cette année le Vendredi 30 juin et le Samedi 1^{er} juillet 2017.

- ✓ vendredi 30 juin 2017 au soir à 19 h 00 dans la cour de l'école : spectacle animation sur le thème « Chants et danses d'ici et d'ailleurs »
- ✓ samedi 1^{er} juillet 2017 à partir de 15 h Stands dans la cour de l'école avec de nombreuses animations
à partir de 20 h Repas de la Kermesse dans la cour de l'école

Inscriptions rentrée 2017-2018

Pour une première inscription à l'école, rendez-vous en mairie avec une copie de votre livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant, votre carte d'identité, une copie des pages vaccinations du carnet de santé et un justificatif de domicile. Merci de faire les démarches au plus tôt.

Seuls les enfants de Monferran-Savès, Clermont-Savès et Marestaing sont acceptés. Une fois cette démarche effectuée, vous prendrez rendez-vous avec la direction de l'école, Madame AVEZAC puis Monsieur REYMOND au 05.62.07.83.45.

Pour les parents qui souhaitent bénéficier des services de l'accueil de loisirs associé à l'école (alaé ou « accueil périscolaire ») et de la restauration scolaire durant les 15 premiers jours de septembre, une inscription avant le 5 juillet auprès de la directrice Nadine est obligatoire au 09.77.90.38.84

Si votre enfant mange à la cantine vous devez l'inscrire pour la pause méridienne (12h-14h) auprès de Nadine. Cependant l'inscription à la cantine devra se faire auprès du secrétariat de Mairie, aux heures et jours d'ouverture. Un formulaire à compléter vous sera remis afin de finaliser votre démarche.

Enfance et Jeunesse :



Centre de Loisirs Extra-Scolaire

Nous vous rappelons que le Centre de Loisirs extra-scolaire géré par la Communauté de Communes sera ouvert les trois 1^{ères} semaines des vacances d'été, du 10 au 28 juillet 2017 – les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Les programmes seront affichés sur le panneau de l'école avant la période d'ouverture. Les fiches d'inscription seront disponibles à compter du 2 juin et devront être rendus au plus tard le 20 juin 2017 pour les inscriptions du mois de juillet.

Vous pouvez aussi bénéficier pour le mois d'août de l'inscription sur d'autres structures. Les fiches d'inscriptions seront à rendre le 17 juillet au plus tard pour cette période.

Pour tous renseignements vous pouvez vous connecter sur le site internet de la CCGT <http://www.ccgascognetoulousaine.com>

ou vous adresser à Madame Marie Estel Moureu aux heures d'ouverture de l'Alae en période scolaire.



Chantiers Jeunes

Du 24 au 28 juillet 2017, la [communauté de communes de la Gascogne Toulousaine](#) propose un chantier destiné aux jeunes de 14 à 17 ans. Différents groupes tourneront avec :

- ✓ des travaux au foyer des Thuyas,
- ✓ la remise en état des anciennes tables de la salle des fêtes (prêtées pour les manifestations extérieures),
- ✓ la construction d'un bar en palettes pour le local de l'[association Monf'A'Donf](#) (selon faisabilité),
- ✓ etc.

D'autres dates et d'autres chantiers sont disponibles, renseignements auprès de la CCGT au **05 81 67 20 45**



Musique – Atelier chant – Chorale....

Le 18 juin à 18H en l'église de Marestaing les chorales de Monferran-Savès

« Atelier Chant » dirigée par Véronique Giraud et « Chant Trad » dirigée par Denise Avezac, vous présenteront un concert varié, musique : du monde, contemporaine, classique et chant traditionnel. Une chorale invitée, venue de Montauban « Sur les Ailes du Chant » dirigée par Jean-Paul MAYOLY viendra, par son programme, enrichir ce concert.

Nous vous attendons nombreux...



Comité des fêtes

FETE LOCALE : 24.25.26 et 27 AOÛT 2017

CETTE ANNEE LA FETE SE DEROULERA A LA SALLE DES FETES

JEUDI 24 AOÛT :

Concours de Belote

VENDREDI 25 AOÛT :

2 Groupe musiques et Restauration : TAPAS

SAMEDI 26 AOÛT :

Après-midi : Pétanque

Le soir Apéritif avec démonstration de Danse Folklorique

Repas et Bal animé par RIC MUSETTE

MENU :

Soupe de Champagne

Cacahuètes - Chips

Salade (melon tomate jambon croustons)

Entrecôte Pommes de terre

Fromage

Panacotta

Prix du Menu : 10 €uros

Du PELLEHAUT Rouge et Rosé seront en vente au Bar

Pensez à porter vos couverts !!!

DIMANCHE 27 AOÛT :

Marche au départ de la Salle des Fêtes

Vide Grenier autour de la Salle des Fêtes avec restauration (saucisse, frites, glace) au prix de 5 €



Bibliothèque Communale *« Histoires sans fin »*

La bibliothèque est ouverte les :

**Mardi de 17 à 19 heures,
Mercredi de 16 à 18 heures
et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.**

N'hésitez pas à leur rendre visite pour partager un moment de lecture.

Fermeture estivale :

La bibliothèque sera fermée pour les congés d'été du 08 juillet 2017 au 04 septembre 2017.

Reprise le Mardi 5 septembre 2017 à 17 h.

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaitent de bonnes vacances d'été.



Association Sportive Monferranaise

Le week-end de Pentecôte, les 3, 4 et 5 juin, la catégorie U11 participe pour la 7^{ème} année au Tournoi de Baillargues dans l'Hérault. Une délégation d'un peu plus de 50 personnes fait le déplacement.

19 joueurs de l'ASM rencontrent des équipes venues de la France entière (Béthune, O. Marseille, Limas, Eveil Lyon, Vienne, Istres...) et sont encadrés et supportés par leurs entraîneurs et familles. Un week-end sportif et convivial.

Le club organise la **journée copains copines** le samedi **10 juin**.

Le dimanche **11 juin** les filles de l'ASM jouent la **finale de la Coupe du Gers Féminines** à Auch. Venez nombreux les encourager.

Le vendredi **07 juillet** aura lieu **l'Assemblée Générale de l'ASM** à 19h à la Salle du soleil Levant (Salle du foot – RDC de la Salle des Fêtes)

Le samedi **08 juillet** à partir de 9h, une **journée terrain** sera organisée pour faire quelques travaux au stade, tous les bénévoles seront les bienvenus.

Reprise des entraînements en Août pour les vétérans, les seniors garçons et filles et début septembre pour toutes les autres catégories.

Toutes personnes qui souhaitent rejoindre le club contactez le président au 0610183514 pour plus d'infos.

Vie communale

Sécurité/Santé ...



Nous vous rappelons que notre village est équipé d'un défibrillateur. Il est installé dans l'enceinte du foyer de vie « Les Thuyas », à côté de la piscine, et est à la disposition de toutes personnes qui pourraient en avoir la nécessité.

Des panneaux signalétiques vous indiquerons son emplacement.

Bruits



Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'il existe une réglementation en matière d'utilisation d'outils provoquant des nuisances sonores.

- En semaine : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
- Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

Sécurité/Infractions ...



Nous vous rappelons quelques conseils en cas d'absence prolongée :

- Prévenir la gendarmerie de votre absence (GIMONT : 05.62.67.70.17)

cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Bien vérifier le verrouillage des systèmes de fermeture. Brancher l'alarme s'il y en a une.
- Les fenêtres sans volets doivent être protégées par des barreaux.
- Ne pas laisser en évidence d'échelle ou tout autre objet pouvant servir à escalader la façade.
- Ne pas laisser les clefs dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans les pots de fleurs...
- Ne pas laisser de bijoux ou de numéraire au domicile.
- Constituer un dossier de vos biens (bijoux, mobilier, HIFI...) avec photos et factures, que vous laisserez en lieu sûr.
- Et surtout la meilleure prévention, pensez à la solidarité de voisinage (faire relever le courrier etc...)

Un peu de respect, un peu de civisme...

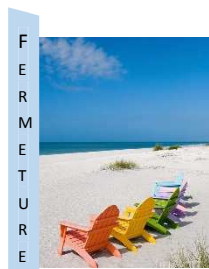


Monferran-Savès est un village tranquille au cœur du Gers où les habitants vivent en harmonie et dans le respect des autres.

Qu'il est agréable de se dire bonjour lorsqu'on se croise !!! Il est important de tout faire pour que cela reste possible encore très longtemps.

La législation régleme les bruits de voisinage, le tapage nocturne, ... et le comportement sur la voie publique.
Ne l'oublions pas et respectons-nous !

Horaires et Congés d'Eté



Le secrétariat de Mairie sera fermé du Lundi 24 juillet au Vendredi 28 juillet 2017 et le lundi 14 août 2017 pour cause de congés annuels du personnel du service administratif.

Les agents techniques passent aux horaires d'été début du mois de juin jusqu'à fin septembre : 6 h – 13 h



Kermesse des « Thuyas »



Le Foyer de Vie « les Thuyas » organise la Kermesse annuelle le Samedi 17 juin 2017.

Résidents, personnels, familles vont partager ce jour-là un moment de fêtes.

Informations diverses

Piscine Intercommunale de L'Isle-Jourdain

HORAIRES D'OUVERTURE :

BASSIN COUVERT

Du 1 octobre au 26 novembre :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h - 14h et 17h15 - 19h30

Mercredi et samedi : 12h - 19h30

Dimanche : 9h - 13h

Jours fériés :

Evacuation des bassins ¼ d'heure avant l'horaire de fermeture

BASSIN DÉCOUVERT

Du 27 mai au 7 juillet :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h - 14h et 17h15 - 19h30

Mercredi et samedi : 12h - 19h30

Dimanche : 9h - 13h

Vacances d'été :

Du lundi au samedi : 11h - 19h30

Dimanche : 10h - 19h30

TARIFS - PRIX D'ENTRÉE :

Adulte (plus de 14 ans) : 3,50 € - abonnement 10 entrées : 25 €

Enfant (6 - 13 ans) : 1,50 € - abonnement 10 entrées : 10 €

Moins de 6 ans : gratuit

FERMETURE :

Le 18 juin 2017, Compétition :

Piscine fermée.

Le 9 juillet 2017, Compétition :

Piscine fermée pour compétition.

Du 28 septembre 2017 au 29 septembre 2017 :

Réinstallation de la couverture : piscine fermée.

Cette année la piscine sera ouverte tous les jeudis de juin et juillet jusqu'à 21 h 30.

Recensement citoyen

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2001.

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en janvier, février, mars 2001	30 juin 2017
Nés en avril, mai, juin 2001	30 septembre 2017
Nés en juillet, août, septembre 2001	31 décembre 2017
Nés en octobre, novembre, décembre 2001	31 mars 2018

La présence du jeune et la présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche

Elections : Législatives 2017

1^{er} et 2^{ème} tours des élections des Députés à l'Assemblée Nationale

Les électeurs inscrit sur la liste électorale de la commune pourront se rendre au bureau de vote tenu à la Salle des Fêtes communale le

Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 18 h pour le 1^{er} tour.

Dimanche 18 juin 2017 de 8 h à 18 h pour le 2^{ème} tour.

Les électeurs absent et désireux de faire leur devoir civique peuvent voter par procuration.

La procédure de votre par procuration a été assouplie et simplifiée, l'électeur a désormais la possibilité d'utiliser au choix deux formulaires de demandes :

- Le formulaire administratif cartonné habituel délivré par les autorités compétentes (liste mise à jour et consultable en mairie)
- Le formulaire cerfa n°14952*01(D) accessible et pouvant être pré-rempli en ligne sur [http :/service-public.fr/](http://service-public.fr/).

N'hésitez pas à venir vous renseigner à l'accueil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture, si vos questions restent sans réponses.

Préfecture : Service de Délivrance des Titres

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Permis de conduire : 0562614389 – pref-permisde conduire@gers.pref.gouv.fr

Carte grise : 0562614398 – cartesgrises@gers.pref.gouv.fr

Carte de séjour : 0562614409 – etrangers@gers.pref.gouv.fr

CNI et Passeport : 0562614408 – cni-passeport@gers.pref.gouv.fr

Sur le site : www.gers.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite

Canicule / Piscine



Soleil, chaleur estivale... et les envies de baignade réapparaissent, voici trois réflexes simples pour un été en toute sécurité :

- Choisissez des zones de baignade surveillées,
- Surveillez **en permanence** vos enfants,
- Tenez compte de votre forme physique

Pour les piscines privées, nous ne pouvons que vous rappelez de bien vérifier vos installations de sécurité et d'être très vigilant même avec les installations gonflables... Les propriétaires de piscine doivent, obligatoirement, installer un des 4 dispositifs prévus par le décret 2004-499 : barrières de protection, couverture, alarme ou abri. Ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine. Exercer une surveillance constante et active. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables.



Nous vous rappelons les **gestes essentiels** en cas de soleil et/ou fortes chaleurs :

- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques en cas de fortes chaleurs,
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- Pas d'exposition solaire entre 12h et 16h,
- Appliquez régulièrement de la crème solaire indice 30 minimum (toutes les 2 heures).

Etat civil : naissances, mariages, baptêmes civils...

Ils nous ont quittés :

Norbert TOURON le 17 mars 2017


Robert LEUWERS le 30 mars 2017

Gérard ARAM le 1^{er} avril 2017

Bon anniversaire à nos Aînés et Aînées nés en Avril, Mai et Juin

Pensez à la boîte à idée installée devant la mairie !!!.

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS		COLLECTE DECHETS VERTS
20 juillet 2017 21 septembre 2017		Mardi 13 et 27 juin 2017 Mardi 4 et 18 juillet 2017 Mardi 2 et 22 août 2017 Mardi 5 et 19 septembre 2017

Inscription en mairie au plus tard 48h avant.

Horaires du Secrétariat de Mairie :

Jours d'ouverture	Horaires
LUNDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H
MARDI	FERME
MERCREDI	9 H – 12 H
JEUDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H
VENDREDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H

Coordonnées du secrétariat de mairie

Téléphone : 05 62 07 87 83 Fax : 05 62 07 84 62

Courriel : mairie@monferran-saves.fr

Web : www.monferran-saves.fr